

Sommet sur le réchauffement climatique à Glasgow
Faure Gnassingbé et ses pairs Africains P.2
sollicitent un appui de 27 milliards de dollars



www.l'opinion.tg Récépissé N°0149/14/03/01/HAAC
Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité / N°733 du 08 Novembre 2021 / Prix : 250F CFA

Grève dans le secteur de l'éducation, concours de la fonction publique et assurance universelle :



Le ministre Gilbert Bawara
apporte des éclairages

Transformation du Soja :

Coris Bank International
Togo appuie la PIA d'un
financement
de 20 milliards
de FCFA P.6



Togo/Fédération Togolaise de Judo:

Deladem
AKPAKI
réélu P.6
pour 5 ans



Sommet sur le réchauffement climatique à Glasgow

Faure Gnassingbé et ses pairs Africains sollicitent un appui de 27 milliards de dollars

Démarré le 30 octobre dernier à Glasgow en Ecosse, le sommet sur le réchauffement climatique prendra fin le 12 novembre prochain. Cette rencontre à laquelle a pris une part active le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé a donné l'occasion aux pays représentés de prendre plusieurs mesures. En attendant la clôture de ce sommet, les pays Africains se sont engagés à apporter un financement de 6 milliards de dollars en faveur de l'adaptation au changement climatique dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). C'est ce qui ressort de la déclaration du président en exercice de l'Union africaine (UA), Félix Tshisekedi, en marge de la COP26 à Glasgow.

" Le financement de l'adaptation qui est alloué à l'Afrique est nettement insuffisant par rapport aux énormes ressources dont le continent a besoin pour s'adapt-



Faure Gnassingbé entouré du PM britannique et du SG de l'ONU

ter au changement climatique. C'est pourquoi, les pays africains, en collaboration avec le Centre mondial pour l'adaptation, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires, ont lancé le Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique (PAAA)", a déclaré le président en exercice de l'UA. Il a appelé le reste du monde à

réunir les 27 milliards de dollars supplémentaires dont l'Afrique a besoin chaque année.

" Ce programme est au cœur des besoins de l'Afrique en matière de changement climatique. Il appartient à l'Afrique et est piloté par l'Afrique. Les nations africaines l'ont approuvé comme étant le mécanisme privilégié pour

déployer le financement en faveur de projets d'adaptation en Afrique", a-t-il souligné.

Le président de la Banque africaine de développement (BAD), en parlant du Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique, s'est engagé pour la recherche de solutions durables. " Nous prévoyons toucher 40 millions d'agriculteurs. Nous

comptons aider les agriculteurs à produire 100 millions de tonnes métriques de nourriture, ce qui sera suffisant pour nourrir 200 millions de personnes et réduire la faim de 80 % " a-t-il déclaré. Le président de la COP26, Alok Sharma, de son côté a annoncé un nouveau financement de 197 millions de dollars du gouvernement britannique pour l'adaptation en Afrique.

Cet événement qui a réuni les dirigeants du monde autour du climat se déroule à Scottish Events Campus. Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé a d'ailleurs annoncé sur sa page Facebook avoir pris part à ce sommet de COP26 à Glasgow. Il a également fait sortir l'engagement de son pays dans la lutte contre le changement climatique. " Engagé pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Togo a récemment révisé à la hausse ses contributions déterminées au niveau national, et entend en appeler à un sursaut collectif, pour une action immédiate. " a écrit Faure Gnassingbé.

Cette rencontre internationale de haut niveau qui se poursuit vise à renforcer les engagements pris par les pays, dans le cadre de l'Accord de Paris en 2015. Le Togo s'est déjà engagé pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à travers notamment une politique de promotion des énergies renouvelables et une campagne nationale de reboisement.

En marge des travaux, le Président de la République Faure Gnassingbé a accordé des audiences à plusieurs personnalités en l'occurrence la Directrice exécutive de ASHDEN, Mme Harriet Lamb, l'Ambassadrice régionale de la COP 26 pour l'Afrique Mme Janet Rogan et le Directeur exécutif du Fonds Vert pour le Climat M. Yannick Glemarec.

La rédaction

Exposition universelle de Dubaï :

Le comité invite les participants à confirmer leur place au plus tard le 10 novembre 2021

L'Exposition universelle de Dubaï qui a ouvert ses portes depuis le 1er octobre dernier, verra la présentation de la journée économique du Togo qui se tiendra le 19 décembre prochain. Une journée qui sera également marquée par la participation de certains membres du gouvernement à l'instar du ministre de la Promotion de l'investissement et celui chargé du Commerce, de l'industrie.

En prélude à cette journée, le Comité national chargé de l'organisation et de la participation du Togo à cet événement, a initié le vendredi 05 novembre 2021 à l'endroit des participants une séance d'information et de précision sur les intentions des participants aux différentes activités qui sont prévues au cours de cette journée à Dubaï.



Le Comité du Togo à l'Expo de Dubaï

Et aussi les situer sur les objectifs qui ont poussé le Togo à organiser cette journée économique et sur les dispositions prises par le gouvernement pour leur faciliter le déplacement et un séjour agréable à Dubaï.

La participation du Togo à cet événement mondial est placée sous le thème : " L'inclusion du numérique dans le développement des populations ". Une occasion pour le Togo, de présenter

en première partie les différents projets du numérique au plan rural, agricole et social qui facilitent la vie et contribuent au bien-être des populations et en retour tirer profit des présentations que feront d'autres pays lors de cette exposition.

Le comité qui a été assisté par la présidente de la Délégation Spéciale Consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), Nathalie M.

BITHO a saisi cette occasion pour rappeler aux participants qu'à travers cette journée, le gouvernement vise à promouvoir les opportunités d'investissements et d'affaires au Togo, créer pour les opérateurs économiques des possibilités de rencontres d'affaires et leur permettre de nouer des relations économiques et commerciales. Il entend également promouvoir la consommation des produits et services togolais.

A quelques semaines de cet événement, le comité a invité les participants togolais désireux de prendre part à cette rencontre mondiale, de confirmer leur participation au plus tard le 10 novembre 2021. Rappelons qu'en dehors de cette journée économique, le Togo va animer deux autres activités.

Elom

Grève dans le secteur de l'éducation, concours de la fonction publique et assurance universelle : Le ministre Gilbert Bawara apporte des éclairages

La situation sociale du pays dans ce contexte de covid-19 préoccupe tant les autorités togolaises qui ne ménagent aucun effort pour trouver des solutions durables pour le bien-être de la population togolaise. Le gouvernement par le truchement du ministre Gilbert Bawara de la fonction publique a tenu à donner des explications aux populations face à un certain nombre de sujets liés au social à travers une émission sur la chaîne nationale TVT. De prime abord, le ministre de la fonction publique a rassuré de la tenue d'un prochain concours de recrutement général. Il a saisi cette occasion pour annoncer la reprise du versement des allocations de départ à la retraite en donnant des précisions sur la mise en œuvre de la loi sur l'assurance maladie universelle qui est devenue une réalité au Togo. Concernant le secteur de l'éducation qui est secoué ces derniers temps par la grève des enseignants, le ministre Bawara rassure que le gouvernement prend des dispositions qui s'imposent.

En parlant du recrutement général dans la fonction publique projeté par le gouvernement, Gilbert Bawara a expliqué que ce concours est maintenu même si celui-ci a connu un retard observé du fait que le Togo traverse une situation exceptionnelle due à la pandémie du Coronavirus.

Selon le ministre, ce concours va entraîner une forte mobilisation des candidats. Mais dans le contexte où le pays connaissait des cas de contaminations dus au covid-19, le gouvernement ne pouvait l'organiser de peur d'envenimer la situation.

Et c'est ce qui explique également, selon Bawara, le retard accusé par les concours de recrutement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du ministère de l'économie et des finances.

Pour le ministre, il y a une certaine clarté et le gouvernement est en passe d'accélérer les préparatifs en vue de la tenue effective de ce concours de recrutement. " Nous espérons que dans les



Le ministre Gilbert Bawara

semaines qui viennent, nous pouvons publier un communiqué indiquant les profils et les compétences qui sont recherchés ", a-t-il déclaré.

Sur tout autre registre, Gilbert Bawara a évoqué le paiement des allocations de départ à la retraite en rappelant que le chef de l'Etat Faure Gnassingbé a toujours été soucieux de la situation de ceux qui ont servi le pays.

C'est pourquoi, il a précisé que l'Etat fait en sorte que les moments de départ à la retraite ne soient pas des moments d'angoisse.

Fort de ce constat, le ministre de la fonction publique a annoncé la mise en place prochaine d'une base de données intégrée au niveau de la Caisse de retraite reliant les ministères de la fonction publique et des finances.

Aussi a-t-il pris en aversion le fait que les anciens fonctionnaires soient obligés d'effectuer un parcours de combattant pour reconstituer leurs dossiers auprès du même employeur.

"Nous allons mettre en place la base de données intégrées, mener un certain nombre de réformes pour que les formalités de départ à la retraite soient automatisées ", a-t-il rassuré

Gilbert Bawara n'a pas manqué de rappeler les efforts consentis par son département ministériel pour notifier aux agents leur admission à la retraite 6 mois d'avance. Il a touché du doigt des correspondances qui doivent désormais aller à la Caisse de retraite et au ministère des finances afin de permettre aux agents concernés de finir les démarches qui visent à permettre aux retraités de commencer à rentrer

dans leurs droits dès le 1er mois de la retraite.

Dans le même ordre d'idées, le ministre Bawara a annoncé qu'une allocation de départ à la retraite équivalente à 3 mois de salaire sera payée.

Le ministre a également fait remarquer que le président de la République a voulu qu'il y ait un bon système d'allocation de départ à la retraite. Ainsi selon lui, Faure Gnassingbé a instruit le gouvernement de mener les études qui conviennent afin de déterminer les paramètres économiques et financiers.

Pour ce qui concerne l'assurance maladie universelle, le ministre de la fonction publique a salué une grande avancée qui fait suite à l'expérience faite avec l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) depuis 2012.

Il a indiqué que la loi a été

adoptée mais il y a du chemin à faire pour permettre l'incorporation effective de toutes les catégories de la population qui sont bénéficiaires de l'Assurance maladie universelle. Pour lui, il sera nécessaire d'avoir un registre des foyers, des critères qui déterminent les personnes vulnérables pouvant bénéficier du régime d'assistance. Et ceci se fera de manière graduelle.

Parlant de la situation actuelle dans le secteur de l'éducation, le ministre Gilbert Bawara est revenu sur la grève de 48 heures observée par plusieurs enseignants affiliés à la Fédération des Syndicats de l'Education Nationale (FESEN).

Selon les éclairages apportés par le ministre de la fonction publique, le gouvernement a opté pour la pédagogie en informant les enseignants à ne pas suivre la grève de la FESEN qu'il considère d'illicite.

C'est ce qui justifie la décision selon laquelle plus de 1200 directeurs d'école primaire ont été démis de leur poste par le Prof Dodzi Kokoroko, ministre des enseignements primaire et secondaire. Face à cette situation, le ministre dit avoir la conviction que beaucoup d'enseignants peuvent être emmenés

à suivre des mots d'ordre en méconnaissance des règles applicables. Bawara rappelle à cet effet que pour aller en grève, il aurait été nécessaire que les préoccupations en cause aient fait l'objet de négociation pour aboutir à un accord ou à un échec.

Le ministre s'est demandé pourquoi les enseignants de la FESEN n'ont pas notifié un préavis de 10 jours à l'employeur ? Ce qui suppose selon le ministre que la FESEN n'a pas respecté les conditions d'une grève légale. Bawara est étonné de constater que la FESEN ait repris un mot d'ordre de grève qui a été suspendu depuis l'année dernière.

Pour l'émissaire du gouvernement, l'organisation à l'origine de la grève a agi de façon saugrenue et le gouvernement n'a pas à se taire alors qu'on est en face d'une situation à ne pas informer convenablement les travailleurs. En ce qui concerne les informations évoquées sur les réseaux sociaux selon lesquelles le gouvernement a procédé à des menaces et intimidations des enseignants pour avoir rappelé les dispositions applicables en cas d'une grève illégale, Gilbert Bawara a balayé du revers de la main ces surenchères.

TCHAGNAO

Echanges entre le médiateur de la République et le Premier Ministre : Awa Nana-Daboya a présenté ses nouvelles missions à Victoire Tomégah-Dogbé

En fin de semaine dernière, Mme le Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé a reçu le médiateur de la République, Awa Nana-Daboya. Cette rencontre entre les deux personnalités a permis au médiateur de la République de présenter ses nouvelles missions.

" Cette mission, c'est recevoir les déclarations des biens des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et des autres assujettis tels que mentionné dans la loi. Je suis venue officiellement remettre la loi qui est aujourd'hui imprimée à Son Excellence Madame le Premier Ministre. Au plus tard en janvier 2022, je dois moi-même faire ma déclaration de biens au niveau de la Cour constitu-



Mme le Médiateur de la République et le Premier Ministre ont également abordé la question de la médiation entre les citoyens et les administrations.

tionnelle en remplissant ce formulaire que la Cour constitutionnelle va ensuite mettre sous cachet et sous plis fermé assisté d'assesseurs, de greffiers et d'huissiers de justice ", a expliqué Mme Awa Nana-Daboya. Mme le Médiateur de la République a émis le vœu de voir sa mission se démarrer au plus tôt pour permettre aux autorités de déclarer leurs biens dans les règles de l'art.

Mme le Premier Ministre a saisi cette occasion pour inciter à une réflexion sur la digitalisation des procédures qui seront mises en place afin de toucher tous les compatriotes.

Rappelons que Mme Awa Nana-Daboya a été nommée en août dernier et a prêté serment le 25 octobre 2021 comme Médiateur de la République.

La Rédaction

Perturbations dans le secteur de l'éducation nationale

Le ministre Kokoroko tient le langage de la fermeté !

Le secteur de l'éducation nationale connaît, depuis quelques jours, des vagues de perturbations. La Fédération des Syndicats de l'Éducation Nationale (FESEN) a observé deux jours de débrayage les 03 et 04 novembre derniers, en vue de revendiquer le versement des primes exceptionnelles promises à tous les enseignants par le gouvernement togolais pour les efforts qu'ils consentent en faveur des élèves pendant que la pandémie de Covid-19 continue de tout bouleverser.

Avant le début effectif de cette grève, les ministres du gouvernement, notamment Gilbert Bawara de la fonction publique et son collègue des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, Dodzi Kokoroko, avaient tenu à signaler le caractère "illégal" d'un tel mouvement. Ils ont précisé sur les antennes des radios et à travers une note circulaire que les dispositions du code du travail qui exigent, avant tout mouvement de grève, des négociations préalables et un préavis d'au moins dix jours ouvrés, n'avaient pas été observées par le bureau de la FESEN, avant de dissuader les enseignants à faire la grève au risque de se heurter à la rigueur de la loi.

Malgré cette mise en garde, les membres du bureau de la FESEN qui contestent ce caractère "illégal" de la grève ont maintenu le mot d'ordre et engagé une frange du corps enseignant dans ce mouvement qui a été observé un peu partout sur le territoire national. Alors que dans la soirée du jeudi 04 novembre, le bureau de la FESEN, très hilare, se félicitait du succès franc qu'a connu le mouvement de débrayage, le ministre de tutelle, Dodzi Kokoroko, sortait un arrêté ministériel à travers lequel, il a démis de leurs fonctions, 1192 directeurs du préscolaire et du primaire des écoles publiques.

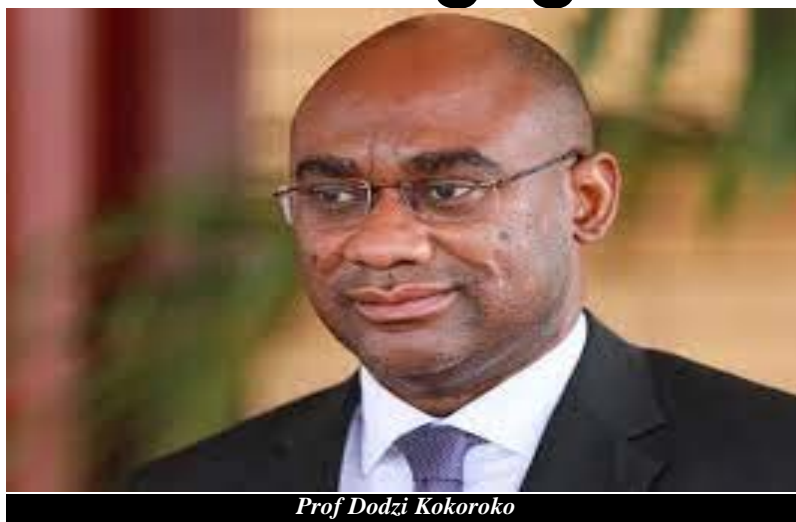
Ainsi ceux-ci, comme 153 autres qu'il a encore démis

de leurs postes le lendemain, ont été mis à la disposition des directeurs régionaux de l'éducation pour être redéployés comme simples chargés de classe, autrement dit, ils sont purement et simplement renvoyés à la craie dans les classes.

Au même moment, le professeur agrégé de droit qui n'entend pas faire les choses à moitié, a déjà commencé à procéder au remplacement de ces directeurs désormais mis sous ordre, avec de nouvelles nominations d'enseignants directeurs. Dans la foulée, le jeune dynamique ministre est monté au créneau avec une apparition télévisée où il a expliqué au détail près, le différend qui l'oppose à une partie du corps enseignant de notre pays.

Le professeur a fait savoir que l'État n'entendait pas revenir sur la promesse ainsi faite aux enseignants, mais que cette question de primes ne devrait non plus faire l'objet des injonctions à donner à l'État pendant que celui-ci consent de réels efforts pour assurer le bon fonctionnement du pays alors qu'il est acculé de partout par des urgences. Il s'est surtout montré entièrement disposé et engagé à poursuivre le dialogue avec l'ensemble des syndicats des enseignants, mais s'est montré particulièrement ferme à l'égard de ceux qui semblent ramer à contre-courant des principes républicains. Il n'en fallait pas plus pour susciter des débats houleux sur les réseaux sociaux et dans les presses en ligne.

Si certains estiment que la mesure du ministre est dispo-



Prof Dodzi Kokoroko

portionnée et surtout risquée du fait qu'elle participe à désorganiser l'école à la base, d'autres en revanche, soutiennent à juste titre, que les lois de la République doivent être rigoureusement respectées en tout temps et en tout lieu. Car estiment-ils, s'il est réellement avéré que le mouvement initié par la FESEN souffre d'une infirmité en lien avec la légalité, l'État n'a pas à se montrer complaisant au risque de créer une jurisprudence qui serait, de toute évidence, difficile à gérer les fois suivantes. Mais au-delà des émotions qui engendrent des jugements à la va vite, et les ressentis négatifs qui peuvent surgir dans l'esprit de tout citoyen suite à ces relèvements en masse des directeurs d'écoles, il y'a lieu pour les uns et les autres, de se montrer plus conséquents et plus cohérents envers eux-mêmes et envers l'État.

Une République fonctionne sur la base des règles et des lois auxquelles tous les individus, si puissants ou indispensables soient-ils, doivent se soumettre sans concession ni exception, en vue de garantir l'harmonie et la cohésion nationales. Ce n'est donc cer-

tainement pas parce que les directeurs d'écoles qui ont reçu de la part de leur ministre de tutelle, la consigne de dresser la liste des enseignants grévistes et qui y ont failli, sont indispensables qu'il n'est pas opportun de les sanctionner, si réellement la grève qu'ils ont observée s'avère "illégal" et "illicite".

Qu'à cela ne tienne, le secteur de l'éducation est vital et même fondamental dans la vie du pays, en ce sens qu'il est le seul qui permet de bâtir des citoyens, leaders de demain. L'éducation nationale permet justement, de faire la pépinière de l'intelligentsia de tout État, en vue de garantir une relève digne dans l'avenir. Il n'est alors pas opportun de l'affaiblir ou de l'ébranler au nom des revendications d'intérêts éphémères et immédiats, au risque de compromettre l'avenir de toute une génération d'apprenants.

Par ces temps qui courent, l'État togolais a consenti d'énormes efforts, notamment pour soulager les peines des couches vulnérables en prenant en charges les tranches sociales des factures d'eau et d'électricité ainsi que d'autres multiples mesures, en vue

de garantir un pouvoir d'achat raisonnable à tous les citoyens. L'heure n'est donc pas propice pour l'acculer à nouveau avec des revendications intransigeantes, même légitimes, sans lui donner une marge de souffle.

C'est donc l'occasion pour nous journalistes, observateurs avisés de la vie nationale, d'inviter chaque partie à la raison et à la retenue. Quelles que soient la situation et les motivations des uns et des autres et quoi qu'il arrive, le dialogue, comme l'a prôné le professeur Kokoroko sur les antennes de la télévision nationale, doit être la règle d'or qui devra gouverner l'attitude de chacune des parties. Il y va du meilleur devenir du secteur de l'éducation nationale, mais aussi du pays lui-même.

L'expérience montre en effet que, l'honneur et la fierté de l'enseignant se trouvent plus dans la réussite de ses apprenants, dans leur succès dans la vie que dans sa rémunération immédiate, aussi élevée qu'elle puisse être. Vivement que ce principe qui n'occulte aucunement l'impératif pour l'État de garantir des conditions optimales d'exercice de cette profession dans notre pays, soit le socle qui motive l'action de nos chers enseignants au Togo.

Tchagnao

Nouvelle OPINION
 Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyse et de publicité
 Récepissé n°0149/14/03/01/HAAC
 Siège: Adidoadin, PAvée prolongé, 2ème carré après Pharmacie Le Galien

Directeur de Publication
 El Hadj TCHAGNAO Arimiyao
 Cel:91 36 37 55
 jeantchagnao@yahoo.fr

Secrétariat de la Rédaction
 Agbékponou Junior

Rédacteurs
 Tchagnao
 El Hadj Arimiyao
 Agbékponou Junior
 Ramzad
 Maroine Tchagnao
 Dalikou Lynda A.

Imprimerie
 Direct Sprint

Tirage
 2.000 exemplaires



Importations frauduleuses : L'État et le secteur privé engagés

Depuis un certain temps, la problématique des importations frauduleuses revient sur les lèvres des Togolais comme un leitmotiv. Les autorités togolaises et le secteur privé se sont fortement engagés pour lutter contre ces pratiques qui constituent un manque à gagner pour l'État. A cet effet, un cadre de concertation a été mis en place dans l'espoir de trouver une solution alternative.



Une vue de l'assistance

La troisième réunion de ce cadre entre l'État et le secteur privé s'est tenue le jeudi 04 novembre dernier à Lomé. La rencontre présidée par Mme le Premier Ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, a permis aux deux parties d'analyser les impacts de ces importations frauduleuses et les mesures nécessaires pour freiner le fléau qui gangrène l'économie nationale.

Le thème retenu pour cette rencontre était : "les pratiques de concurrence déloyale au

Togo : impacts, dispositifs réglementaires et opérationnels de lutte contre les importations frauduleuses au Togo". Selon Atta-Kakra Kwawo Essien, commissaire des douanes et droits indirects de l'Office togolais des recettes (OTR), les manœuvres frauduleuses constituent un véritable frein à la mobilisation des recettes fiscales.

Les importations frauduleuses freinent l'économie nationale à travers la mévente, la compression de personnel induisant le chômage et la

faillite des entreprises implantées sur le territoire national, la menace sur la santé publique, le manque de compétitivité des produits locaux. Dans son discours de circonstance, Mme le Premier Ministre a rendu hommage au Chef de l'État Faure Gnassingbé pour sa politique de dialogue. Elle a également félicité tous les acteurs pour la pertinence des interventions. "Les importations frauduleuses sont une préoccupation majeure tant des pouvoirs publics que des opérateurs



Les officiels

économiques en raison de leurs impacts négatifs multisectoriels.

Le rapport 2018 de la BAD rédigé avec le soutien de l'OCDE affirme que le commerce illicite sous toutes ses formes, coûte à l'Afrique de l'Ouest, 50 milliards de dollars par an, soit plus que le montant total de l'aide au développement accordée à l'ensemble des 15 pays de l'Afrique de l'Ouest.

Au Togo, selon les estimations de l'OTR, ce sont des dizaines de milliards de FCFA qui ne sont pas encaissés ou qui sont perdus en raison de ces activités frauduleuses. La compétitivité des entreprises

qui opèrent sur le territoire national et qui créent des emplois au bénéfice des Togolais en respectant les normes existantes, en est sûrement affectée" a-t-elle indiqué.

Au cours de la rencontre, des mesures ont été proposées par l'État et secteur privé notamment, le renforcement du dispositif de contrôle des produits importés aux frontières et dans les marchés, l'opérationnalisation du système de marquage des produits, des sanctions contre les contrevenants, etc. Les acteurs du secteur privé ont salué l'initiative du gouvernement.

La Rédaction

5ème conférence de l'ATAF :

Les administratrices fiscales du continent, invitées à plus de mobilisation des ressources intérieures

Du 03 au 05 novembre dernier, les administratrices fiscales du continent ainsi que leurs partenaires étaient au rendez-vous de la 5ème conférence internationale sur la fiscalité en Afrique (ATAF). Le Togo a été représenté par le Commissaire Général de l'OTR Philippe Kokou Tchodiè président de l'ATAF.

Par ailleurs, ils sont revenus sur les questions liées aux mesures et moyens à mettre en œuvre pour relever le défi qu'impose la numérisation de l'espace public.

Pour les experts, il est question d'imaginer et de concevoir un nouveau modèle plus adapté tout en répondant buables.

dans le but de mettre plus l'accent sur le respect des obligations fiscales, de réduire l'évasion fiscale, de diminuer les charges administratives et de faciliter la décentralisation fiscale.

Une manière pour chaque pays de mieux atteindre les résultats prévus par le thème de cette rencontre qui est "la mobilisation des ressources intérieures".

Rappelons que l'ATAF a été

créée en 2008, et est une plateforme de coopération des autorités fiscales africaines. Le mandat de l'actuel président est d'un an.

Elom



Philippe Kokou Tchodiè, Commissaire Général de l'OTR et président de l'ATAF

Organisé en mode virtuel, cette rencontre de trois jours, a permis aux différents participants de se plancher sur les modèles innovants répondant plus efficacement à la collecte des taxes chez les contribuables.

Au niveau du Togo, l'urgence est de mettre en place d'importants moyens pour la collecte des taxes et impôts. Raison pour laquelle, l'Office Togolais des Recettes avec l'appui du gouvernement a réformé son système fiscal



COMMUNIQUÉ



Chers clients,

Togocom se conforme à « L'Arrêté n°007/MENTD/CAB daté du 29 avril 2021 du Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale » fixant désormais à trois (03) le nombre maximum de cartes SIM, par opérateur et par abonné physique aux services de communications mobiles et au « décret N° 2011-120/PR du 06 juillet 2011 portant identification systématique et obligatoire des abonnés aux services de télécommunications » au Togo.

La **déconnexion des numéros non identifiés débutera** progressivement à partir de demain **30 octobre 2021**.

Les clients qui verront leurs numéros suspendus pour non identification pourront réactiver leurs numéros via **le centre d'Appel 848 dédié à l'identification ou au niveau des agences Togocom !**

Pour rappel, **le service de changement d'identité est gratuit** pour les clients Togocom.

La Direction Commerciale Togocom

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg



Togo/Fédération Togolaise de Judo: Deladem AKPAKI réélu pour 5 ans

Le samedi 06 novembre 2021, la Fédération Togolaise de Judo (FTJ) a tenu son congrès extraordinaire statutaire et ordinaire électif à Atakpamé. Etant seul candidat à sa propre succession, M. Deladem AKPAKI, a été réélu par acclamation par ses pairs, Président de la Fédération Togolaise de Judo (FTJ) pour les cinq prochaines années.

Le Président réélu entend hisser le Judo au 1er rang des disciplines olympiques, redynamiser la direction technique nationale, accentuer la formation des athlètes et encadreurs de Judo, renforcer les activités du projet "Judo à l'Ecole" qui porte des fruits, et faire qualifier plus d'athlètes pour les grandes compétitions internationales et les Jeux Olympiques de Paris 2024. Un accord de partenariat a d'ailleurs été signé en mai 2021 entre la Fédération Togolaise de Judo (FTJ) et la



Photo de famille du nouveau bureau

Fédération Française de Judo (FFJ) pour aider les judokas togolais à promouvoir leurs talents au plus haut niveau. En marge de cette élection, la Journée Mondiale de Judo célébrée le 28 octobre de chaque année, a été marquée par une démonstration des clubs de Judo dans la ville d'Atakpamé.

A l'issue des travaux, le Président réélu, M. Deladem AKPAKI a donné ses impressions et la vision de son bureau pour la prochaine

olympiade.

" Le congrès statutaire nous a permis de nous mettre au diapason.

On a fait des recommandations et adapté nos textes à la nouvelle donne. Nous avons tour à tour introduit la commission des athlètes avec leurs représentants désormais au sein de la Fédération en respectant l'équité genre pour avoir une représentation de femme au sein du bureau.

Egalement nous avons acté la mise en place de la com-



Akpaki Deladem, président réélu

mission de Judo militaire et paramilitaire, ainsi que la commission pour le Judo paralympique. L'olympiade étant en 2024, cela nous laisse peu de temps, mais aussi assez de temps pour qualifier nos athlètes pour les prochains jeux olympiques. Aujourd'hui, on a eu aussi à faire le bilan et on a pris des résolutions qui vont nous permettre de mieux cadrer notre discipline et faire efficacement la promotion des acteurs. L'objectif principal est de pouvoir sortir des athlètes qualifiés pour les prochains jeux olympiques " a indiqué le nouvel

élu.

Le nouveau bureau se présente comme suit :

Président: Deladem Akpaki
Secrétaire Général: Eustache Ayivi d'Almeida
Trésorier Général: Nubuéké Lawson

Ce nouveau bureau exécutif élu sera complété par la nomination prochaine du Directeur Technique National, du Directeur Sportif, du Directeur Coaching et Développement, du Directeur des Arbitres, du Directeur Marketing et du Président de la Commission des Athlètes.

Nouvelle Opinion

Transformation du Soja :

Coris Bank International Togo appuie la PIA d'un financement de 20 milliards de FCFA

Mieux exploiter la nouvelle zone industrielle d'Atédikopé, telle est l'ambition que nourrit CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO (CBI TOGO). Une ambition qui s'est concrétisée le 03 novembre dernier par la signature d'une convention de financement de (20) vingt milliards de Francs FCFA entre ladite banque et la Plateforme Industrielle D'Adétikopé (PIA).



La signature de la convention de financement

Premier du genre en faveur de la Plateforme Industrielle

d'Adétikopé (PIA), ce financement est principalement desti-

né aux activités de SUPPLY CHAIN (AGRI-PIA) intégrée



Photo de famille

dans la Plateforme Industrielle rentrant dans le cadre de la campagne agricole ouverte récemment. L'intérêt économique que révèle ce partenariat, est qu'il permettra l'acquisition de Soja, en vue d'approvisionner en matières premières les industries installées dans la Plateforme pour la transformation locale, répondant ainsi aux objectifs du Plan National de Développement (PND) prôné par le gouvernement togolais.

C'est dire qu'avec cette signature, CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO (CBI TG) poursuit ainsi son objectif d'appui au développement écono-

mique du Togo à travers ce financement destiné au secteur primaire moteur du développement du pays.

Elle témoigne ainsi de sa forte implication et de son engagement dans la mise en œuvre du Programme Nationale de Développement. Par ce début de partenariat, CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO et la Plateforme Industrielle D'Adétikopé (PIA) se réjouissent de ce partenariat dont l'objectif est de renforcer les relations entre les deux institutions et de contribuer au développement du pays.

Elom

DJAMA 228
BIERE AMBRÉE

SANS SUCRES AJOUTÉS

50cl
500 f*

LA TRADITION
NOUS RASSEMBLE

EAU MALT HOUBLON

AVEC DJAMA, ON EST ENSEMBLE

SNB

*Prix de vente maximum conseillé

www.snb.tg

Lancement de la Campagne " Mana Messè " :

Mercy Ships s'engage aux côtés du gouvernement pour opérer 2000 cas de cataractes d'ici juin 2022

Au Togo, ils sont nombreux ces personnes souffrant de la cataracte. Ce mal, représente de nos jours, un véritable problème de santé publique avec des répercussions sur le développement socio-économique. Pour remédier à ce souci, le gouvernement togolais veut prendre le taureau par les cornes.

Ainsi, il a lancé le jeudi 04 novembre 2021 par le biais de Mme le ministre délégué auprès du ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de l'Accès universel aux soins, Dr Mamessilé Aklah Agba-Assihla la campagne Mana Messè " vue retrouvée " avec le concours de l'organisation internationale humanitaire Mercy Ships et de l'appui de l'ONG Lumière spécialisée dans la prise en charge de la cataracte.



Les officiels

L'enquête de 2014 sur la santé oculaire chez les personnes âgées de 50 ans et plus, montre une prévalence de 5,6% de la cécité dont 64% des causes sont liées à la cataracte.

Sur une existence de 200 000 cas de cataracte au Togo, l'urgence selon le gouvernement est de prendre en charge le taux d'incidence de la maladie qui est environ 16

000 cas de cataracte par an. Ce qui selon les statistiques, correspond à un taux de chirurgie de la cataracte (TTC) de 2000 par 1 000 000 d'habitants par an.

Pour pallier ce mal, l'ONG Mercy ships en collaboration avec l'ONG Lumière Divine a décidé de venir en aide au Togo afin de faciliter la prise en charge et d'accompagner les patients démunis souffrant

de cataracte dans 2 régions du pays les plus touchées notamment maritime et Kara. C'est une action qui s'inscrit dans le cadre d'un nouveau protocole de partenariat entre le gouvernement togolais et Mercy Ships pour une durée de 10 ans. Un protocole d'accord qui permettra de mettre en œuvre des programmes axés sur l'offre de soins chirurgicaux, le développement et le renforcement de la santé.

Au total 2000 cas de Cataractes sont visés par cette Campagne d'ici juin 2022 et permettra aux bénéficiaires de retrouver la vue. Pour Dr Mamessilé Aklah Agba-Assih ministre délégué auprès du ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de l'Accès universel aux soins, la vue est un bien précieux avec

un besoin d'être préservée à tout prix. Elle a remercié l'ONG Mercy ships pour l'initiative qui est en cohérence avec les objectifs quinquennaux 2019-2023 du Plan National de Lutte contre la Cécité, notamment sa composante 3. Par cette composante qui porte sur la réduction de la prévalence de la cécité liée à la cataracte, l'objectif du Togo selon elle, est d'amener le taux de Chirurgie de la cataracte de 530 à 1500 pour 1 million d'habitants en 2023. Ainsi donc Mana-Messè contribuera à l'atteinte de cet objectif avec pour cette première année, une prise en charge de 2000 cataractes et si possible en 2023 avec 4000 cataractes opérées contribuant à plus de 30% de la cible nationale pour 2023.

Elom

Trafic d'espèces protégées :

Trois trafiquants en possession de 41 perroquets gris à queue rouge déferés

02-novembre-2021 (EAGLE-Togo)-Trois trafiquants de perroquets arrêtés le 26 octobre 2021, à Lomé, en possession de quarante-un perroquets gris à queue rouge, espèce entièrement protégée, ont été déferés à la prison civile de Lomé, le mardi 02 novembre 2021.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques à Lomé, les nommés BARRIGAH Théodos et KPADE Yao, de nationalité togolaise et NENGI Boro Innocent, de nationalité nigérienne, ont d'abord été placés en garde à vue. Ils ont par la suite, été présentés au procureur et ont reconnu les faits avant d'être déferés à la prison civile de Lomé. Ilsauront à encourir une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un million à 50 millions de Francs CFA.

L'opération d'arrestation a été menée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

Le Nigérian NENGI, qui va chercher les perroquets gris à queue rouge vers les frontières



Les trois présumés trafiquants

du Nigeria et du Cameroun, appartient à un grand réseau de trafic de perroquets à travers le corridor Nigeria-Bénin-Togo-Ghana-Côte d'Ivoire et même le Burkina Faso. Le perroquet gris à queue rouge est l'oiseau sauvage le plus commercialisé bien qu'entièrement protégé par la Convention sur le commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES).

La demande qui anime ce commerce illicite vient des collectionneurs et des éleveurs, mais aussi des citoyens qui les veulent comme animaux de compagnie. Cette espèce a souffert de sa capacité à imiter la parole humaine, ce qui en fait un animal de compagnie très recherché et du commerce qui a entraîné un déclin de près de 90% de la population au cours des deux dernières décennies.

Au Togo, le perroquet gris est très rare. Mais le pays constitue un pôle de transit et de commercialisation illicite de l'espèce. Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : " La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ".

Et, l'article 796 de ce même code exprime : " Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sau-

vages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines "

Rappelons que le perroquet gris à queue rouge qui peut imiter une grande variété de sons qu'il entend se retrouve en Afrique équatoriale, notamment au Cameroun, au Nigéria, au

Ghana, au Congo, au Gabon, en Angola, au Kenya, en Ouganda et en Côte d'Ivoire. Et, il a été inscrit sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en raison de la chute drastique de sa population. Ainsi, le commerce de cette espèce est donc interdit par la CITES.

EAGLE-Togo



OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES



du 1^{er} octobre au 15 décembre 2021

bénéficiez d'un abatement allant jusqu'à

40%

de la valeur en douane de vos VÉHICULES

-  25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le 1^{er} janvier et le 15 décembre 2021
-  30% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020
-  35% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019
-  40% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est antérieure au 1^{er} janvier 2019

 Office Togolais des Recettes - OTR
  Canal OTR
  +228 90 99 41 01
  8201



**UNE 1^{ÈRE} AU TOGO ! LA FIBRE TOGOCOM DÉJÀ
DISPONIBLE EN RÉGION À CINKASSÉ, DAPAONG,
KARA, SOKODÉ, ATAKPAMÉ & ANÉHO**



*Démandez votre fibre
en agence Togocom !*



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg



**Vos supermarchés
restent ouverts !!!**

**Ne relâchons pas la vigilance !
Continuons les gestes barrières**

Adidogomé - Agoè Assiyéyè - Baguida - Boulevard - Cassablanca - Grand Marché - Millénum - Okavango



LE CHAMPION, ENTREPRISE CITOYENNE

Abonnez-vous ou achetez la version pdf de votre journal dès aujourd'hui !



www.presse3en1.com/nouvelleopinion

